

Navette maritime de passagers

Annonce V87418 mise à jour le 21/08/2026

Description générale

Fiche d'identité de la société

Forme juridique	Fonds de commerce
Localisation du siège	Gironde

Résumé général de l'activité

Cession du fonds de commerce : navette maritime de passagers exploitée depuis 2021 sur le Bassin d'Arcachon.

Le navire est cédé complet et libre de tout financement.

Seul service de transport de passagers implanté à Andernos-les-Bains.

Activité :

Liaisons régulières Andernos - Arcachon et Andernos - Cap Ferret, complétées par des excursions, des sorties à la journée et des privatisations pour événements.

Le navire transporte 48 passagers et 13 vélos. Le nombre de demandes d'embarquement dépasse aujourd'hui la capacité du navire.

Clientèle de particuliers, d'entreprises et de collectivités, locale comme touristique.

Exploitation saisonnière avec 3 salariés saisonniers. Très bonne réputation : 4,7/5 sur Google.

Le navire :

Vedette à passagers en aluminium, chantier CAI (Gujan-Mestras), mise à l'eau en 2021, 11,98 m x 4,02 m, très faible tirant d'eau adapté au Bassin, 4 compartiments étanches.

Agréée 48 passagers et 2 membres d'équipage, catégorie Division 223 B, aux normes PMR, suivie par le Centre de sécurité des navires de Bordeaux, permis de navigation en cours de validité. Triple motorisation hors-bord diesel, les trois moteurs orientables : 2 x Neander 37 kW et 1 x OXE central, neuf en 2025. Manoeuvrabilité précieuse sur des jetées exposées. Propulseur d'étrave, radar Furuno, AIS classe B, VHF ASN, MaxSea TZ, centrale incendie et extinction fixe FM 200, canot de sauvetage 50 places sur bossoir. Expertise maritime indépendante de mai 2024 : 350 000 EUR TTC.

Le repreneur n'a plus aucun crédit moteur ni contrat de leasing à reprendre, et aucun accord de bailleur à obtenir. Le prix affiché est un prix tout compris, à coût d'entrée équivalent pour l'acquéreur.

Sont également cédés : un kiosque de vente au port d'Andernos, un quai financé par la société, un corps mort professionnel à la jetée Bélisaire au Cap Ferret, une plateforme internet de vente de billets (site web, mobile, kiosque, offices de tourisme), la gestion complète de la programmation de saison, un moteur Neander de rechange, l'enseigne, la clientèle et le référencement.

Trois escales sécurisées :

- Andernos : AOT pour une place de 15 m au port ostréicole, au nom de la société, jusqu'au 28/02/2031.
- Arcachon : autorisation d'accostage aux jetées Thiers, Lataillade et Mouleau jusqu'au 31/12/2029, obtenue en 2025 à l'issue d'une procédure de sélection préalable.

- Cap Ferret : autorisation aux jetées Bélisaire, Le Canon et Piquey jusqu'au 31/12/2027.
Ces titres sont contingentés et très rares. La société a consacré les années 2016 à 2021 à monter le projet et à les obtenir, avant même la première rotation commerciale.

En plus

La société possède une ou plusieurs **marques** déposées à l'INPI

Eléments chiffrés

Eléments chiffrés concernant la cession

En k€/année	2023	2024	2025	2026
CA	200	200	200	
Marge brute				
EBE	60	45	-5	
Rés. Exp.	30	20	-35	
Rés. Net	30	-10	5	
Salariés	3	3	3	

Indications concernant les éléments chiffrés

Exercices clos au 30 novembre.

SUR LE PRIX ET LE PÉRIMÈTRE :
La précédente diffusion de cette annonce affichait 300 k EUR, mais laissait à la charge du repreneur la reprise de deux crédits moteurs et d'un contrat de leasing. Le prix de 395 k€ correspond au même coût d'entrée pour l'acquéreur, dans un montage nettement plus simple : le navire est cédé complet et libre de tout financement, sans contrat à reprendre ni accord de bailleur à obtenir. Le financement bancaire d'une reprise en est très largement facilité.

SUR LES CHIFFRES :
L'activité a été lancée en 2021 : CA de 95 k€ pour la saison inaugurale, 170 k€ en 2022, 200 k€ en 2023.
L'exercice 2023 mesure le potentiel de l'affaire : plus de 60 k€ d'EBE pour 15 k€ d'entretien courant.
Les exercices 2024 et 2025 ont été dégradés par un seul organe de propulsion. Le moteur central, pourtant neuf, est tombé en panne et son diagnostic a été très long ; une première réparation a été engagée en pure perte, puis l'unité a été remplacée par un moteur neuf.
Ce moteur neuf a lui-même connu une avarie de transmission en pleine saison 2025, entraînant des frais de remise en état et une immobilisation coûteuse en chiffre d'affaires.
Le poste entretien et réparation est passé de 15 k€ en 2023 à 25 k€ en 2024 puis près de 50 k€ en 2025. Hors ce surcoût, l'EBE 2025 se situerait autour de 30 k€, et davantage en réintégrant la marge perdue pendant l'immobilisation.
Le résultat net 2025 de 4 662 EUR intègre un produit financier de 45 k€ correspondant à un abandon de compte courant d'associé ; le résultat d'exploitation ressort à -35 k€. Le cédant communique cet élément spontanément.
La saison 2026 se déroule normalement sur le plan technique depuis le remoteurage. Elle est en revanche affectée par l'incendie de Saumos de juillet 2026 et l'évacuation du Bassin d'Arcachon, qui ampute le chiffre d'affaires d'environ 15 %. Événement exceptionnel, documenté par les communiqués de la préfecture de la Gironde, sans effet sur les exercices à venir.
Les redevances d'occupation portuaire (1 000 EUR forfaitaires et 3 % du CA HT pour Arcachon comme pour Lège-Cap Ferret) représentent environ 13 000 EUR par an et sont intégrées à ces comptes.

S'agissant d'une cession de fonds de commerce, le repreneur ne reprend ni le passif de la société ni les comptes courants d'associés.

Comptes annuels complets, rapport d'expertise du navire, historique d'entretien et arrêtés portuaires communiqués après signature d'un engagement de confidentialité.

Positionnement concurrence

Positionnement par rapport au marché

Position privilégiée avec une place de 15 m au port d'Andernos-les-Bains, seul poste de navire à passagers de ce port.

Une autre société vient à Andernos de façon irrégulière depuis Arcachon, et le nombre de demandes d'embarquement dépasse la capacité du navire.

Depuis cinq années, le succès de l'activité se maintient.

La présence à Andernos est unique, mais les autorisations d'accès aux jetées d'Arcachon sont également très rares, attribuées par procédure de sélection préalable. Il en va de même pour un corps mort à proximité de la jetée de Bélisaire.

Positionnement mixte : mobilité pour les résidents et les actifs du nord du Bassin, avec une alternative au contournement routier et le transport de vélos à bord ; offre de loisirs pour la clientèle touristique.

Concurrence

Un seul concurrent, déjà présent à Andernos de façon irrégulière avant l'installation de l'activité, et qui ne gêne en rien l'exploitation.

Les opérateurs du Bassin sont positionnés au départ d'Arcachon et du Cap Ferret ; aucun n'est implanté à Andernos ni ne dessert la rive nord. L'arrivée de nouveaux acteurs est limitée par le contingentement des autorisations d'accostage.

Points forts

Navire de 2021 en excellent état, avec un très faible tirant d'eau parfaitement adapté au Bassin, aux normes PMR, expertisé 350 000 EUR TTC, moteur central neuf en 2025.

Navire cédé complet et LIBRE DE TOUT FINANCEMENT : aucun crédit ni leasing à reprendre.

Place au port d'Andernos unique, sous AOT au nom de la société jusqu'en 2031.

Droits d'accès aux jetées d'Arcachon jusqu'en 2029 et du Cap Ferret jusqu'en 2027. Autorisations contingentées, très difficiles à obtenir.

Corps mort professionnel à la jetée Bélisaire.

Le nombre de demandes d'embarquement dépasse la capacité du navire.

Plateforme internet moderne de vente de billets, compatible mobile et ordinateur, avec vente au kiosque et par les offices de tourisme.

Très bonne réputation : 4,7/5 sur Google.

Chiffre d'affaires passé de 95 k EUR pour la saison inaugurale 2021 à plus de 200 k EUR en 2024, EBE > 60 k EUR en 2023.

Crédit-vendeur envisageable. Accompagnement du cédant sur PLUSIEURS SAISONS pour tout ce qui n'est pas la conduite du navire : commercial, plateforme de vente, relations avec les ports, les mairies et les offices de tourisme.

Back-office d'exploitation développé en propre : horaires et rotations, listes d'embarquement, annulations, remboursements, envoi de SMS aux passagers.

La société fonctionne en armateur : tous les marins sont salariés, barre comprise. Les comptes présentés intègrent donc la totalité du coût des équipages, sans retraitement à faire pour un repreneur armateur.

Axes de développement : extension de la saison, nouvelles liaisons, offre événementielle, et à terme un second navire pour lever la contrainte de capacité.

Points faibles

Navigation lente et familiale : c'est une qualité pour la clientèle, mais cela peut rebuter certains marins.

Prestations liées aux marées, avec des horaires très variables.

Les exercices 2024 et 2025 ont été dégradés par une avarie de propulsion, aujourd'hui résolue, qui a pesé sur les charges d'entretien comme sur le chiffre d'affaires.

La saison 2026 est amputée d'environ 15 % par l'incendie de Saumos et l'évacuation du Bassin.

Forte saisonnalité : l'essentiel du chiffre d'affaires est réalisé entre avril et octobre.

Activité mono-navire : toute immobilisation technique se traduit immédiatement en perte de recettes.

Les autorisations d'occupation du domaine public sont personnelles, précaires et révocables. Leur transfert au repreneur suppose l'accord de chaque gestionnaire, que le cédant s'engage à accompagner.

Embauche annuelle de marins à organiser chaque saison.

Le repreneur doit être titulaire du Capitaine 200 ou recruter un capitaine qualifié.

Infos sur la cession

A propos de la cession de cette entreprise

Type de cession envisagée	Majoritaire
Raison principale de cession	Changement d'activité du dirigeant

Complément	Le dirigeant se retire de l'activité maritime. C'est l'activité qui est à vendre, pas la société. Le cédant privilégie la transmission : un crédit-vendeur est envisageable sur une part significative du prix, et l'accompagnement peut se prolonger sur plusieurs saisons pour tout ce qui n'est pas la conduite du navire.
Prix de cession	395 k€
L'immobilier n'est pas compris dans la cession.	

Profil de repreneur recherché

Profil recherché	Personne physique ou morale
Apport en fonds propres minimum pour se positionner sur ce dossier	60 k€
Complément	Un marin titulaire du Capitaine 200 au minimum, ou un investisseur souhaitant développer la navigation sur le Bassin en confiant la conduite à un équipage qualifié. L'exploitation en couple est un plus : l'un à la barre, l'autre matelot ou en charge de la billetterie au kiosque. Le cédant privilégiant la transmission, il s'engage sur deux points concrets : - un crédit-vendeur, pouvant représenter une part significative du prix, afin de rendre le montage finançable ; - un accompagnement qui peut se prolonger sur plusieurs saisons, sur tout ce qui ne relève pas de la conduite du navire : préparation des horaires, paramétrage de la plateforme d'information et de vente, back-office d'exploitation, communication, relations avec les trois ports, les mairies, les offices de tourisme et les partenaires de distribution. La conduite du navire est la seule chose qui ne se délègue pas : le repreneur doit disposer dès la première saison de sa qualification ou de son équipage. Apport minimum estimé à 60 000 EUR dans un montage combinant financement bancaire et crédit-vendeur.